MAIRIE DE LA TERRASSE SUR DORLAY

42, Place des Artisans boulangers 42740 LA TERRASSE SUR DORLAY

Tél: 04 77 20 95 59 Fax: 04 77 20 90 57

laterrassesurdorlay.mairie@wanadoo.fr

www.la-terrasse-sur-dorlay.com

COMPTE RENDU DU 11 MARS 2015

<u>Présents</u>: Mme NIEBUDKOWSKI M – MM PACCALLET L –CHOMIER Y – PARRIN S - M BONNARD E - Mme THEVENON M –MM VIVIER S- LACROIX N- Mme FREYCENON Y – MM VALLET O – COTE J – Mme CHOPLIN C –

Absents Pouvoirs

POUGHON C PACCALLET L BELLIOT D LACROIX N

CHERFA S

Secrétaire de séance : Monsieur Norbert LACROIX

Le compte rendu de la réunion du 9 février 2015 a été approuvé à l'unanimité.

Compte administratif, compte de gestion 2014 et affectation des résultats

Le compte administratif (dressé par le Maire) et le compte de gestion (dressé par le trésorier principal) qui sont les résultats de l'année 2014 font apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement excédent de 362 740.00 € Section d'investissement excédent de 95 050.54 €

Reste à réaliser : 280 800 € en dépenses d'investissement

59 100 € en recettes d'investissement

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter en réserve en investissement 226 649.46 € et de reporter en fonctionnement 136 090.54 €

Convention d'occupation de terrain avec Saint Etienne Métropole pour déchetterie mobile

Afin d'éviter l'enfouissement de déchets valorisables ou dangereux pour l'environnement et de réduire les dépôts sauvages, SAINT-ETIENNE METROPOLE développe un service de déchèterie mobile pour les communes les plus éloignées des déchèteries fixes.

Après en avoir informé l'assemblée, Madame le maire propose de signer la convention d'occupation de terrain pour la déchetterie mobile qui aura lieu cette année le samedi 4 avril sur le parking devant la crèche.

Contrat CUI CAE: Madame FAYOLLE Simone

Madame le Maire informe l'assemblée du surcroit de travail de la secrétaire de mairie suite à la départ de Madame SABOT Marie Claire

Elle propose de recruter à temps non complet une personne supplémentaire pour faire face à cette situation.

Elle précise qu'après contact auprès des services du Pôle Emploi de Saint Chamond, elle a reçu plusieurs personnes pour ce poste, et propose la candidature de Madame FAYOLLE Simone, éligible à un contrat aidé.

Le conseil municipal accepte l'embauche de Madame FAYOLLE pour un durée de 1 an renouvelable

Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) Doizieux - La Terrasse

Après plusieurs discussions lors des précédents conseils municipaux sur le sujet d'un Regroupement Pédagogique Intercommunal entre les communes de Doizieux - La Terrasse, et suite à un accord de principe, une réunion publique a eu lieu.

En présence de l'inspecteur d'académie et des élus des deux communes, cette réunion avait pour but d'informer la population, de permettre aux administrés de donner un avis sur un éventuel RPI et d'avoir les réponses aux questions qu'ils se posaient.

A l'unanimité des membres présents à cette rencontre, un avis défavorable a été donné à ce projet.

Après un long débat, le conseil municipal, à la majorité :

- -11 voix contre le projet,
- -3 voix pour,

décide de ne pas poursuivre le projet de Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI)

Validation des tarifs du réseau intercommunal des bibliothèques/médiathèques du Pays du Gier

Le Maire présente le contenu de la grille tarifaire 2015 applicable à compter du 7 avril 2015.

| TARIFS USAGERS HABITANTS | | |
|--------------------------|-------------------------------|-------------------|
| COMMUNES DU RESEAU | | |
| 10 € | Adultes (plus de 18 ans) | |
| | Collectivités non municipales | |
| Gratuité | Enfants jusqu'à 18 ans | Justificatif: CNI |
| | | Justificatif: |
| | | ceriticat de |
| | Etudiants | scolarité |
| | Classes et périscolaires | |
| | Collectivités municipales | |
| | Employés et bénévoles des | |
| | bibliothèques/médiathèques | |
| TARIFS USAGERS HABITANTS | | |
| COMMUNES HORS RESEAU | | |
| 30 € | Adultes (plus de 18 ans) | |
| | Collectivités | |
| 10 € | Enfants jusqu'à 18 ans | Justificatif: CNI |
| | | |
| CARTES LECTEUR | | |
| Gratuité | Initiale, pour tous | |
| | Renouvellement | |
| 2€ | (perte/dégradation) | |

QUESTIONS DIVERSES

Un courrier a été envoyé au CMR pour passer de 3 heures à 2 heures concernant l'intervention musicale à partir de septembre 2015.

A voir en septembre pour une convention tripartite avec la commune de Farnay pour partager les frais liés à l'intervention.

Problème soulevé avec les demandes de dérogation scolaire des habitants de Doizieux (à voir en commission)

Demander devis pour panneaux pour les 4 commerçants du centre bourg